



## demande de délai de grâce auprès du tribuna d'instance

Par **marie54**, le **03/02/2010** à **19:31**

Bonjour, je suis très embêtée. Je suis en invalidité cat 2 depuis le 1er janvier 2009. J'ai été licenciée par mon employeur en février 2009 suite à cela pour inaptitude. J'ai contracté 2 crédits FINAREF de 4428, 78 euros et 3000 euros en 2007. Je remboursais 185 et 120 euros par mois jusque là. Aujourd'hui je ne peux plus payer cette somme étant donné que mes revenus ont baissé. Je touche 624 euros de pension invalidité et un complément de 761 euros, mensuels. J'ai demandé à plusieurs reprises à FINAREF par lettre recommandée avec AR de rééchelonner ces mensualités. Sans succès et sans réponse de leur part. Aujourd'hui j'ai reçu un courrier de FINAREF me disant que je dois envoyer le retard de paiement des échéances, soit 453, 43 et 35 euros dans les 15 jours. Si je ne paye pas cette somme, FINAREF me menace de me faire fiché FICP. Je précise que j'ai versé régulièrement 130 euros en chèques en décembre et janvier dernier. Je continue à envoyer des chèques de 130 euros mais malgré cela FINAREF ne veut rien savoir. Je les ai appelé hier et ils m'ont dit que mon dossier est en recouvrement et que je vais avoir la visite d'un huissier. J'ai très peur et je ne veux pas en arriver là. C'est pourquoi je vous demande si je peux moi-même faire une demande de délai de grâce au tribunal ou si je dois passer par un avocat. Merci de me répondre très rapidement, c'est urgent. Mon mari ne peut pas m'aider. Salutations distinguées